

deviennent assez évidentes pour que la majorité de la population canadienne juge qu'elle n'a plus raison d'avoir confiance en notre aptitude à faire face à des situations difficiles, d'autres auront alors l'occasion de mettre en pratique des programmes différents.

Il serait très agréable d'avoir plus de certitude en ce domaine. Mais nous estimons qu'il est sage de procéder avec prudence afin de n'être pas trop souvent obligés de défaire ce qui a été fait récemment. Comme on l'a mentionné cet après-midi, nous avons établi une régie des importations d'une certaine denrée. Très peu de temps après, nous avons constaté qu'elle n'était pas vraiment nécessaire et qu'elle était même gênante. Il nous déplait d'avoir à reculer. Chaque fois que ce sera possible, nous tâcherons de nous acquitter promptement, mais avec la prudence nécessaire, des responsabilités que nous estimons avoir envers l'ensemble de la population canadienne. Nous chercherons, au moyen des mesures annoncées dans le discours du trône, à obtenir des pouvoirs qui s'ajouteront à ceux que détient déjà le gouverneur en conseil. Ces pouvoirs, nous pourrions les obtenir en proclamant la loi des mesures de guerre en raison du danger de guerre, mais nous préférons que le Parlement décide si l'état d'urgence est assez grave pour justifier la dérogation à la procédure constitutionnelle régulière et à la répartition constitutionnelle régulière des pouvoirs entre les autorités fédérales et provinciales.

Ces mesures seront présentées au Parlement le plus tôt possible. Lorsqu'elles seront adoptées, si elles le sont, il deviendra possible d'édicter les règlements qui pourront paraître avantageux, et de pourvoir à leur bonne exécution ainsi qu'à leur application. Je répète "application". Dans un pays comme le nôtre, il ne peut être question d'application contre l'avis de la majorité de la population quant à ce qui est bien ou mal. Peut-être devrions-nous suivre le conseil du chef de l'opposition (M. Drew) et lancer de vibrants appels afin que le public se rende compte de l'existence de circonstances critiques exigeant des mesures vexatoires, parce que c'est à quoi se résument les régies. Ce n'est pas facile de maintenir l'équilibre approprié.

Le chef de l'opposition ne voudrait pas plus que moi formuler des déclarations de nature à effrayer les gens et à les pousser inutilement à un haut degré d'inquiétude et d'excitation. D'autre part, nous devons tous nous rendre sagement compte que nous n'éviterons la guerre que si nous nous acquittons pleinement de notre part de responsabilités, comme le fera apparemment chacun de nos associés. Je suis encore convaincu que la population canadienne souhaite que nous

[Le très hon. M. St-Laurent.]

prenions les dispositions qui justifieront un espoir confiant que notre génération n'aura pas à livrer et à gagner une troisième guerre mondiale.

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar): Je veux d'abord, monsieur l'Orateur, me joindre au chef de l'opposition (M. Drew) et aux autres députés qui ont aujourd'hui félicité le premier ministre (M. St-Laurent) à l'occasion de son soixante-neuvième anniversaire de naissance. Je me rends compte qu'il a remercié par anticipation ceux d'entre nous qui n'avaient pas encore eu l'occasion de lui offrir des félicitations. Je suis très heureux de le faire, et je souhaite qu'il lui soit donné de vivre encore longtemps, sinon comme premier ministre, du moins pour jouir d'une longévité bien méritée.

Je dirai aussi aux motionnaires de l'Adresse (MM. McMillan et Breton) que les vétérans des Communes comprennent bien les difficultés inhérentes à la tâche qu'ont entreprise hier ces deux honorables députés. Encore qu'ils en fussent à leur début à la Chambre, leurs coups d'essai ont été des coups de maître. Au nom de mes collègues et en mon propre nom, je suis très heureux de les féliciter de leur brillante réussite, et j'espère qu'ils prendront souvent part à nos délibérations.

Le discours du trône comporte beaucoup de matière à réflexion et laisse entrevoir, je dirais, une très importante et très intéressante session du parlement. Comme nous nous y attendions, il souligne l'aggravation de la situation internationale. A la différence du chef de l'opposition, j'entends m'arrêter sur la situation internationale car le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) doit prononcer un discours demain et je voudrais, dès cet après-midi, lui faire part de certaines critiques. J'en profite pour approuver la décision prise l'été dernier d'inviter des membres de l'opposition à assister aux séances de l'assemblée générale de l'ONU. Je crois que cela profite aux députés qui y assistent. A mon avis, les divers partis représentés en cette enceinte y trouvent avantage. De fait, je dirais que le pays en général en profite. Cela donne aux députés, par l'intermédiaire des représentants de leur parti qui ont assisté à ces séances, une connaissance plus intime des phénomènes et des événements importants qui s'y déroulent ainsi que de la ligne de conduite que suit le Canada à ces conférences.

A vrai dire, cette pratique a encore un autre avantage. Elle permet au parlement et au pays d'avoir à peu près la même opinion à l'égard de graves questions qui peuvent influencer non seulement sur nos propres gens,